

Préambule

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (alors Fédération nationale des centres culturels communaux) a été fondée en 1960. Face à la verticalité d'un ministère de la Culture naissant, elle a voulu concrétiser la volonté des communes de faire valoir leur propre capacité d'initiative dans les politiques de la culture en fédérant les élus convaincus que la culture constitue une dimension centrale des politiques publiques – plus qu'une nécessité, leur sens même : l'expression d'une vie en commun riche, diverse et libre et de territoires dynamiques. Cela impose aux pouvoirs publics de grandes responsabilités. À l'État bien sûr. Mais également aux collectivités territoriales. Tel est l'engagement inaugural pris par la FNCC il y a aujourd'hui cinquante ans, un engagement qu'elle n'a cessé de propager.

Aujourd'hui, en effet, il devient rare qu'une commune soit inattentive aux enjeux culturels, rare qu'une ville de quelque importance ne se soit dotée de services spécialisés. Depuis 1960, et notamment grâce aux lois de décentralisation des années 1980, les collectivités territoriales ont largement développé leurs propres politiques culturelles, en concertation entre elles et avec l'État.

La FNCC naissante avait donc vu juste. Réunissant aujourd'hui plus de cinq cents collectivités – communes, intercommunalités, départements et régions – de toutes sensibilités politiques, elle a su se positionner comme un élément fédérateur entre l'ensemble des associations d'élus et engager un dialogue réel avec les artistes et les professionnels de la culture ainsi qu'avec l'État avec lequel la Fédération est signataire d'une convention triennale.

La présente étude, réalisée en partenariat étroit avec le Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion de la célébration des cinquante ans de la FNCC, témoigne de la reconnaissance nationale qu'elle a acquise peu à peu ainsi que de la pertinence de l'in-

uition inaugurale portée par ses fondateurs. Elle souligne aussi la responsabilité qui incombe à ceux appelés à poursuivre cette œuvre.

La FNCC remercie ici l'historien Pierre Moulinier dont l'étude, en faisant ressortir la continuité et la cohérence de l'action de la Fédération depuis son origine, contribue grandement à convaincre les élus en charge de l'avenir de la FNCC de la valeur de ce dont ils héritent. Ce regard rétrospectif montre qu'en l'occurrence la permanence d'une conviction peut être le gage d'une capacité d'adaptation aux exigences du présent et de l'avenir.

Ainsi, le Forum national que la FNCC a coorganisé à Avignon, le 16 juillet 2010, avec les associations d'élus apparaît pour Pierre Moulinier comme « une illustration éclatante » de ce propos tenu lors du premier congrès national de la Fédération, les 14 et 15 mai 1960, par son fondateur Michel Durafour : « Croyez-moi, si la province s'unit et se fédère, un grand pas sera fait et des talents inconnus se feront jour. » Cinquante plus tard, le Forum 2010 d'Avignon – résultat notamment de la réactivation, sous l'impulsion de la FNCC, du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel – a entrepris de donner corps à cette solidarité entre les collectivités territoriales dont, plus que jamais, la vie culturelle et artistique de notre pays a besoin.

Grâce aux maires et présidents de collectivités qui ont senti la nécessité de permettre à leurs élus à la culture d'approfondir la réflexion sur leurs propres actions et de la mettre en perspective des enjeux nationaux, la FNCC a aujourd'hui multiplié le cercle de ses interlocuteurs et accru l'efficacité de ses moyens d'action. Des liens certains avec les parlementaires, et plus particulièrement avec les sénateurs, permettent de donner un écho national à ses diverses prises de positions sur les sujets de l'actualité des politiques culturelles. Tout au long de l'année, ses multiples commissions et groupes de travail thématiques – architecture et patrimoine(s), spectacle vivant, international et francophonie, livre et lecture publique, communes rurales, cinéma, enseignements artistiques, arts, science et numérique, Agenda 21... – s'attachent à renouveler et à approfondir la réflexion des élus sur les divers champs de la culture.

À quoi il faut ajouter l'activité croissante du Centre de formation, lequel contribue, tant à Paris qu'en région, à former les élus aux exigences complexes de l'action culturelle. Car au-delà de sa participation à l'élaboration des politiques nationales de la culture, l'objectif central des élus de la Fédération reste le dialogue et l'échange d'expérience, un objectif que

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE
(1960-2010)

renforcent la création du réseau de délégués régionaux et les outils de communication de la FNCC : une lettre électronique bimensuelle (La lettre d'Échanges) et un site internet.

Travaillant à la croisée de l'ensemble des forces culturelles et artistiques du pays, au plus près des territoires, la FNCC s'est donné, en toute indépendance et pluralisme, une mission de médiation et de veille constante. Elle est profondément convaincue qu'au-delà des différences, toutes les volontés, toutes les réflexions et toutes les imaginations doivent se rassembler pour promouvoir une société fondée sur les valeurs de liberté, de reconnaissance mutuelle, d'esprit critique et de partage qui constituent la teneur même des arts et de la culture.

De tels objectifs, toujours seulement partiellement atteints, doivent être constamment défendus. Tel est l'enseignement du travail du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, à la fois synthèse du chemin parcouru et enseignement pour celui qui reste à tracer.

Le Comité de pilotage
pour la célébration du cinquantenaire de la FNCC